

Compte rendu de l'A.G. de la C.D.R. du 06/10/2023

Début de la séance 18h42

Les présents :

Le président du CDA Bernard Médiamole ; les organisateurs de : Galopins du Fezensac, Pavie Trail, Ornézan, Ju-Belloc, Berdoues, Barran, Avezan, Montestruc, A.C. Auch, HSE Gimont, Aubiet, Eauze, L'isle Jourdain Tracks Athlé, Nogaro, Montadet, Aurimont.

Les excusés :

Les Vignobles de St Mont, S.A. Condom, Les Coudous de la Save, Le Houga, Marestaing, Les Pompiers Miélan, L'Astarac Fond Club, Oxygène 32, Domaine des Remparts, Mauvezin, St André.

Les Absents :

Ordan Larroque, Grand R Auch, Ecole ND Mirande, Simorre.

Pour la CDR, sont présents : Jacqueline Bonneau, Philippe, Fourment, Serge Nerrière, Daniel Marin, Stéphanie Widehem et Alain Ciccone.

Alain Ciccone président de la CDR accueille et remercie les participants à cette assemblée générale. Il remercie aussi celle qui nous accueille encore cette année (et ce gratuitement), Jacqueline Bonneau ainsi que la Mairie de Montestruc sur Gers. Le quorum étant atteint avec les deux pouvoirs donnés par S.A. Condom et Marestaing, la réunion peut commencer.

RAPPORT MORAL

Le président souligne que cette année encore a été difficile pour les organisateurs qui enregistrent de faibles participations sur l'ensemble de toutes les courses de 2023. Déjà deux organisations décident pour 2024 de ne pas s'engager. Pour 2023, cinq organisations ont dû annuler leurs manifestations pour diverses raisons. Malgré tout 41 dossiers ont été traités.

Espérons que l'année qui arrive, verra les tables d'inscriptions bien remplies par les anciens et les nouveaux coureurs avant le départ.

Depuis de nombreuses années la FFA fournissait à tous les organisateurs un petit fascicule comprenant d'un côté : - le manuel pratique de l'organisateur running ; - de l'autre la réglementation des manifestations running. Cette année pour cause d'austérité peut-être, mais aucune raison officielle n'a été avancée, pas de livret papier.

Ce support a été mis en ligne et est téléchargeable sous le lien ci- après :

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2024.pdf

Enfin, le président rappelle que 2024, année olympique, verra aussi le renouvellement du bureau suite à une assemblée générale électorale. Le président annonce son départ de la CDR et encourage les membres de l'assemblée à s'investir.

BILAN FINANCIER

Serge Nerrière a rédigé le rapport des mouvements du compte bancaire de la CDR depuis la dernière assemblée générale ANNEXE 1.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; ils sont à votre disposition sur simple demande au trésorier. Le trésorier signale qu'une thésaurisation semble inutile et demande aux organisateurs de réfléchir aux besoins collectifs, avec l'objectif de la sécurité des coureurs, pouvant être financés par le CDR.

A cette occasion, Vincent (organisateur d'Aubiet) demande s'il est possible de se procurer des panneaux signalant une course pédestre.

Se pose alors les questionnements suivants : -stockage ; - procédure de retrait et de restitution.

Bernard (Président du CDA) propose un lieu de stockage dans les locaux du comité une fois qu'ils auront été rénovés.

Julien (organisateur de Montestruc) remarque que dans la mesure du possible les organisateurs peuvent aussi s'arranger entre eux.

La CDR va faire des recherches et devis pour satisfaire à cette demande.

Didier (Tracks Athlé) indique que la mairie de l'Isle-Jourdain risque d'interdire la rubalise en plastique, et demande si d'autres organisateurs ont eu des remarques en ce sens ; et là aussi on peut s'interroger sur le remplacement de ce matériel par un plus écologique et pérenne. Si des besoins collectifs apparaissent en cours d'année n'hésitez pas à revenir vers la CDR.

ÉTABLISSEMENT du CALENDRIER 2024

Alain Ciccone indique qu'il va prendre attache avec les organisations qui ne se sont pas manifestées. Au moment de la rédaction de ce rapport encore plusieurs organisations réfléchissent soit à la date de leur course, soit aux distances qu'elles vont proposer aux coureurs.

Le tableau finalisé doit être remonté impérativement **avant le 15 octobre 2023** pour bénéficier des publications nationales (Jogging, Running etc...) mais aussi : - à la Préfecture, - au Comité Département d'Athlétisme et - à Sports 32.

La cotisation payée de 10€ validera la présence sur le calendrier définitif.

ÉTABLISSEMENT du DOSSIER 2024

La nouvelle plateforme informatique est désormais mise en place dans le Gers (juin) et fonctionne avec satisfaction pour tout le monde. Seul bémol signalé pour la création du parcours dans le module « cartographie » si le circuit jouxte une limite de commune, il faut décaler les points afin d'éviter la multiplication des intervenants.

Il est rappelé que tout dossier déposé hors délais (2 mois / 3 mois si plusieurs départements) est rejeté avec pour conséquence l'absence d'autorisation.

Pour accéder à cette plateforme voici le lien : www.manifestationssportive.fr

PUBLICITE SPORTS32

Philippe Fourment, créateur et gestionnaire du site SPORTS-32 (<http://www.sports32.fr>), propose de mettre en ligne la publicité, articles, affiches et flyers de tous les organisateurs qui le souhaiteraient et cela gratuitement.

QUESTIONS DIVERSES

Daniel Marin (BouBou Amination) et responsable d'inscriptions en ligne interpelle les organisateurs sur le fait, que d'après lui, la différence de prix entre les inscriptions en ligne et sur place doit être significative. Mais **l'organisateur reste seul décisionnaire, son choix doit être respecté.**

Fin de séance 20h25

La CDR reste à votre écoute pour tout problème.

Bien Sportivement, Le bureau de la CDR

ANNEXE 1

CDR 32	87004788921			
17 rue de l'aubépine			Date du relevé	
31270 Villeneuve-Tolosane			Date d'échéance	[Date d'échéance]
[Téléphone]				
Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit	Solde du compte
07/01/2023				3 813,87 €
16/01/2023	remise de chèques		20,00 €	3 833,87 €
26/02/2023	remise de chèques		40,00 €	3 873,87 €
01/03/2023	remise de chèques		10,00 €	3 883,87 €
	Extrait au 03/03/2023			3 883,87 €
09/03/2023			30,00 €	3 913,87 €
11/04/2023			10,00 €	3 923,87 €
15/05/2023			60,00 €	3 983,87 €
31/05/2023			10,00 €	3 993,87 €
14/06/2023			20,00 €	4 013,87 €
26/06/2023			10,00 €	4 023,87 €
03/08/2023			30,00 €	4 053,87 €
29/08/2023			50,00 €	4 103,87 €
22/09/2023			20,00 €	4 123,87 €
	Extrait au 26/09/2023			4 123,87 €